REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cap d'Ail

Le 21 février 2020

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 19 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Xavier BECK, Maire.

Etaient présents : M. CASTEL, Mme ZAMBERNARDI, M. DALMASSO, Mme ELLENA, M. FRASNETTI, Mme LOUVET, M. TRAPHAGEN, Mme ROLAND SOBRA, Adjoints, MM. FABRE, RIEUX, ANDREO, DESCAMPS, Mme PAUL, M. DELORENZI, Mmes SPAGLI, PERRILLAT CHARLAZ, M. ANGIBAUD, Conseillers municipaux.

Etaient excusés ou absents : Mme TARDEIL pouvoir à M. BECK, Mme ZEPPEGNO pouvoir à M. TRAPHAGEN, Mme DALLAL pouvoir à M. ANDREO, Mme HERVOUET pouvoir à M. DALMASSO, M. AMBLARD, Mme BOUDABOUS.

Nombre de conseillers : en exercice : 24, présents : 18, votants : 22.

Mme ZAMBERNARDI a été élue secrétaire de séance.

****

ORDRE DU JOUR

M. le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales puis donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance précédente.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération portant modification du tableau des effectifs afin de promouvoir un agent municipal lauréat du concours de rédacteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETAT ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REPARATION DES OUVRAGES DU SENTIER DU BORD DE MER ENDOMMAGES PAR LES INTEMPERIES SURVENUES LES 20, 21 ET 22 DECMEBRE 2019

Les communes du littoral ont été durement éprouvées par les intempéries de novembre et décembre 2019.

Le 3 février dernier, Cap d'Ail a reçu la notification d'une subvention du Conseil départemental de 213 000 € au titre de la tempête de novembre.

Concernant celle de décembre, la commune escompte une nouvelle fois la participation financière de l'Etat et du Département, engagés à venir en aide aux collectivités touchées par ces événements désormais récurrents et de plus en plus forts.

Pour la première fois en effet, le mur perré de la plage Marquet qui sert de protection au chantier naval notamment, à été sévèrement endommagé, les autres dégâts concernant le Cap Rognoso et la Plage Mala.

Le montant des travaux de réparation correspondants est estimé à 283 400 € H.T.

Dans ce cadre, Etat et le Département prennent à leur charge 30 % de la somme chacun, la part communale de ces travaux s'élèvera donc à 113 360 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 - SCI COLOMBUS : AUTORISATION D'OCCUPATION DU TREFONDS DU DOMAINE PUBLIC AVENUE DU DOCTEUR ONIMUS, POUR LE MAINTIEN DU MUR DE GARAGE

Il s'agit de l'ex-propriété Tannouri. Le nouveau propriétaire a accepté de détruire les constructions illégales de son prédécesseur.

Dans le cadre de ces travaux de mise aux normes, il lui est nécessaire de réaliser des ouvrages géotechniques par clouage définitifs dans les tréfonds de l'avenue du Dr Onimus pour la création du mur de garage de la villa,.

Devant reprendre une partie du sentier du sentier littoral au droit de sa villa très impactée par les intempéries de début décembre, il est légitimes de lui donner cette autorisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La municipalité fait état des orientations budgétaires au regard du rapport transmis au conseil municipal. Le vote du budget interviendra après les élections municipales de mars prochain.

Au chapitre de la fiscalité, comme chaque année, la municipalité n'augmentera pas les taux de l'imposition locale bien que, les bases de la taxe d'habitation, en cours de suppression pour les résidences principales, ne sont plus désormais indexées sur l'inflation (1.2%) mais sur l'indice des prix à la consommation (0.9%) ce qui se traduira théoriquement par une baisse de cette recette.

Concernant l'endettement communal, il est très faible. Un des deux derniers contrats en cours, relatif à la réhabilitation du Château des Terrasses, s'achèvera en fin d'année 2020. L'autre contrat, consacré à la réhabilitation de la Ruche, sera soldé en 2024.

La section de fonctionnement bénéficie d'une augmentation de 30 % de l'excédent reporté sur l'exercice.

Comme évoqué plus haut, les recettes afférentes aux contributions directes sont prudentes et s'élèvent à 3 900 000 €. Les produits des services sont estimés à 2 millions.

En revanche, compte tenu d'un marché erratique, la prévision des droits de mutation à titre onéreux en recette de fonctionnement est plus faible que le montant encaissé en 2019 avoisinant le million d'euros. Elle est, de fait, estimée à 600 000 €.

Par ailleurs, étant en baisse depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement devrait tomber à 250 000 € en 2020.

Globalement, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 8 900 000 €, à l'instar de l'exercice précédent.

En investissement, l'excédent reporté s'élève à 1 124 000 €.

Les recettes escomptées permettent à la commune de ne pas avoir à recourir à l'emprunt. Le FCTVA constituant le remboursement d'une fraction de TVA versée par la commune sur l'investissement de l'avant-dernier exercice avoisinera 200 000 € en 2020. Egalement, les subventions sont demandées tout au long de l'année en fonction des projets.

Ceux-ci ne seront pas exposés en intégralité au regard de l'échéance électorale. En revanche sont présentées les nécessités qui permettent à la commune de disposer d'un très bon niveau de service public.

(Arrivée de Mme BOUDABOUS à 18 h 52.)

Il s'agit principalement de la constrction de la nouvelle crèche de Cap d'Ail dans les locaux du groupe scolaire André Malraux. Cette opération permettra de gagner quelques lits pour accueillir plus d'enfants, les prévisions démographiques attestant d'un accroissement de la natailité à Cap d'Ail.

Pour cela, les classes de maternelle seront installées dès la rentrée 2020 à l'école de la ZAC Saint-Antoine qui continuera d'accueillir les mercredis et durant les vacances, le centre de loisirs.

Cet espace de 1100 m^2 sera aménagé afin de garantir aux enfants de maternelle comme aux enseignants des conditions de vie en classe optimales y compris durants la pause méridienne avec l'adaptation de la cuisine.

Parallèlement, les travaux de construction de la crèche en partenariat avec la PMI du conseil départemental et la CAF, pourront débuter afin que le service au sein du groupe scolaire André Malraux puisse commencer dès la rentrée 2021.

Autre projet d'envergure, l'installation de capteurs solaires sur le stade municipal afin de le rendre totalement autonome d'un point de vue énergétique.

Enfin, les travaux d''aménagement de l'amphithéâtre de 750 places de la Tête de Chien se poursuivront pour compléter les équipements culturels de la commune avec notamment le musée de la villa « Les Camélias ».

Autre temps fort de l'année comptabilisé cette fois en fonctionnement : l'organisation pour la troisième année consécutive du tournoi de basket 3 X 3 sur la plage Marquet avec des éreuves qualificatives pour le championnat de France.

Le conseil après en avoir délibéré, prend acte de ce débat.

4 - DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS PENDANT LA PERIODE DU GRAND PRIX SUR L'AVENUE MARQUET ET LE PARKING DE LA BRISE MARINE

Depuis plusieurs années les tarifs proposés aux camping-cars venus assister au grand-prix de Monaco n'ont pas augmenté. Or, au regard des changements dans l'occupation du domaine public par ces usagers venus de toute l'Europe, il convient d'adapter cette grille tarifaire.

En effet, durant plus d'une semaine désormais, le site de la Brise Marine devient un parking qu'il convient d'équiper afin d'offrir des commodités à ces usagers tels que l'eau, des toilettes mobiles et cette année, la mise en œuvre d'un service de nettoyage périodique des cuves d'assainissement des véhicules.

Ainsi une redevance d'occupation du domaine public de 300 € sera appliquée. Par ailleurs, pour les camping-cars installés sur l'avenue Marquet, les forfaits de

stationnement tiendront compte de l'allongement de la durée de leur séjour par la mise en œuvre de 5 forfaits à partir de l'avant-dernier vendredi de la compétition.

Ainsi la commune devrait perdre moins de recette que l'an dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN SEJOUR A NANTES ORGANISE PAR LE COLLEGE BELLEVUE

Le collège Bellevue organise, à l'initiative d'un professeur d'histoire, un voyage à Nantes sur le thème de la traite négrière, pour les élèves de 4ème.

Cinq jeunes Cap d'Aillois sont inscrits à ce séjour, ainsi 100 € par enfant de la commune seront versés au collège au titre de la participation communale au financement de ce voyage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - RECRUTEMENT D'AGENTS POUR DES BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Surveillances des plages
- 5 Educateurs des APS (Maîtres Nageurs Sauveteurs) 5ème échelon Indice brut 415.

Services Techniques
- 7 Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe 1er échelon Indice brut 350.

Centre de Loisirs
<u>*Vacances scolaires*</u> *:* - 1 Adjoint d'animation principal 2ème classe 8ème échelon Indice Brut 430 – avec BAFA - 1 Adjoint d'animation principal 2ème classe 6ème échelon Indice Brut 381 – BAFA en cours - 1 Adjoint d'animation 8ème échelon Indice Brut 370 – sans BAFA

Activités scolaires : natation
- 1 Animateur de natation - Indice brut 567 majoré 480 en référence au cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des APS 2ème classe

Police Municipale - ASVP
- 3 Adjoints techniques territoriaux 1er échelon Indice Brut 350

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de promouvoir un agent de la mairie de Cap d'Ail, lauréat du concours de rédacteur, il convient de créer dans le tableau des effectifs le poste correspondant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 19 h 16.